

DEPARTEMENT DU NORD**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES****Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Cadre soutien aux sorties culturelles extérieures**Date de convocation :
Le 9 février 2024****Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23****Absents excusés :****Absents :****Nombre de Conseillers
Présents : 23****Nombre de Conseillers
Votants : 23****Pour : 23****Contre : 00****Abstention : 00****Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Madame Sylvie BLONDEL, Adjointe à la culture, expose que la commission culture propose de soutenir ponctuellement la participation à des événements culturels organisés à l'extérieur de la commune.

En effet, par manque de disponibilité des salles ou de problématique liée à l'agenda et la programmation de manifestations culturelles, certains spectacles belles sorties, Rose des vents hors les murs, Lille 3000 ne peuvent être organisés dans la commune. Par ailleurs, des sorties collectives dans les musées et expositions de la métropole sont déjà organisés par la commission.

Afin de soutenir la participation à ces évènements, il sera proposé chaque année, plusieurs évènements pour lesquels la commune négociera un tarif de groupe auprès de l'organisateur ou de la structure accueillante à destination des lezennois, sur inscription.

La prise en charge volontariste de la commune pour favoriser l'accès à ces évènements sera de 50% du prix d'entrée dans la limite de 20 €.

Cette participation s'élèvera à 80% pour les allocataires des minima sociaux, pour les personnes inscrites à pôle emploi et pour les étudiants, dans la limite de 20 €.

La participation financière laissée aux lezennois sera du montant du droit d'entrée, variable en fonction de l'évènement concerné déduite de la prise en charge susvisée et encaissée dans le cadre de la régie municipale relative aux manifestations culturelles.

La commune prendra en charge la facturation globale de la structure d'accueil ou de l'organisateur de la manifestation pour le nombre de places réservées.

l'organisation ne prévoit pas de prise en charge des frais de transport.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

 Le Maire,
Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 20 FEV. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 20 FEV. 2024